Syndicat SuD TAS
Comptes - 2022

Annexe Simplifiée au comptes annuels

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de la loi 2008-789 du 20 /08/2008 portant rénovation de la démocratie sociale et reforme du temps de travail et le décret numéro 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du code du travail.

L'exercice comptable se déroule du 1er janvier au 31 décembre.

Il n'a pas été fait recours à un commissaire aux comptes.

Les comptes ont été approuvés lors du conseil national du 12 Octobre 2023.

Faits caractéristique de l'exercice

L'exercice 2022 est arrêté conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le syndicat n'emploie aucun salarié.

Les comptes sont présentés en utilisant les comptes comptables des règles de la comptabilité générale de classe 6 pour les comptes de charges et de classe 7 pour les comptes de produits, le compte 512 est utilisé pour inscrire les mouvements internes du syndicat.

Sont présentés : Un compte de résultat, un bilan et la présente annexe.

Les dettes sont enregistrées en compte de bilan.

L'organisation ne dispose d'aucun patrimoine immobilier.

Le matériel informatique ainsi que les locaux et les fluides sont mis à disposition par le secrétariat général des Ministères Sociaux.

Il n'est pas tenu de caisse en espèces.

Règles Générales

Les comptes ont été arrêtés en respectant les principes et règlements n° 99-01, 99-03, et 2009-10 du CRC relatifs à :

- **Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe du respect de**
- **prudence et conformément aux hypothèses de base :**
- **Continuité de l'activité.**
- **Permanence des méthodes.**
- **Régularité et sincérité des comptes.**

- **Comparabilité.**
- **Indépendance des exercices.**

Toute dérogation aux règles générales fait l'objet d'une justification et des explications utiles dans la présente annexe.

Détermination des ressources de l'année 2022

Cotisations perçues :	44 532,50 €
Cotisations reversées :	- 2 299,30
Subventions reçues	+ 1 000 €
Autres produits d'exploitation	0, 00€
Produits Financiers	0,00 €
Total des ressources	**43 233,20 €**

Les cotisations statutaires sont présentée en produits pour les cotisations versées par les adhérent·es aux différentes caisses locales et en transfert (512) pour les rétrocessions au compte national. *

- **Provisions : sans objet**
- **Amortissements : sans objet**
- **Dettes et des échéances : sans objet**
- **Détail des produits constatés d'avances : sans objet**

Autres informations

Contributions en nature :

Temps de décharge syndical conformément au décret du 3 avril 1985 ;

- **5,72 ETP au titre du Crédit de temps syndical (réparti entre tou·tes les militantes de façon régulière sou forme de décharge d'activité de service et de façon ponctuelle par le biais des ASA 16)**
- **20 jours / par an / par militant·es membre du conseil national**

Moyens matériel mis à disposition par le Secrétariat des Ministères Sociaux :

- **Local de 68 m² dans les bureaux de la rue Olivier de Serres**
- **Équipement classique en mobilier de bureaux**
- **Photocopieur – impression – Scanner mutualisé avec les autre syndicats représentatifs**
- **Une ligne Mobile**
- **5 PC portables**

Autres informations

Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble : Le syndicat ne contrôle aucune personne morale dont il aurait l'obligation de consolider ou de joindre les comptes annuels à la présente annexe.

Informations concernant le droit individuel de formation : Sans objet

Bilan et Compte de résultat

Bilan - 2022				
Trésorerie		131 031,80 €	Report à nouveau	131 031,80 €
Dont Trésorerie Nationale		44 626,42 €		
Dont Trésoreries Locales		86 405,38 €		
Actif		**131 031,80 €**	**Passif**	**131 031,80 €**

Compte de résultat - 2022		
Désignation	**Recettes**	**Dépenses**
601 - Fonctionnement		256,03 €
601 -Matériel		597,96 €
618 - Prestation de formation		1 600,00 €
622 - Consultation		500,00 €
622 - Dossier indiv.		2 935,00 €
622 - Recours		865,00 €
623 - Matériel Militant		2 432,64 €
6251 - Déplacement		10 162,24 €
6251 - Hébergement		478,96 €
6257 - Réceptions		5 365,00 €
627 - frais bancaires		771,33 €
628 - Associations		50,00 €
628 - Solidaires		2 299,30 €
678 - Caisse de grêve versée aux adhérent·es		1 840,00 €
678 - Frais Exceptionnels		1 500,00 €
758 - Cotisations	44 532,50 €	
778 - CEFI	1 000,00 €	
778 - Frais exceptionnel	198,71 €	
778 - Produits exceptionnels	2 430,00 €	
778 - Rbt interOS	1 514,90 €	
778- Avoirs sur comptes 62XX	157,00 €	
Total général	49 833,11 €	31 653,46 €
Résultat exercice		18 179,65 €

La trésorière

Nina Soissons.

SYNDICAT Sud TRAVAIL

14, AVENUE DUQUESNE
75350 PARIS SP 07